

Mumta ito: environmental lawyer

Bonjour à tous,

Déclaration = statement about what we should do but the law is more powerful because we must obey. Trois aspects aux droits de la nature : changer la loi, recherche et le développement. Actuellement, les activités dangereuses pour certaines espèces sont légales temps que l'espèce en particulier n'est pas atteinte cependant ces activités sont nuisible à l'écosystème également. (Interdependent life) changer la nature qualifiée d'objet en sujet possédant ses propres droits. Projet à long terme, pas de futur avec le système d'aujourd'hui. Sensibiliser les gens, les lois environnementales actuelles ne sont pas suffisantes, changer les mentalités (passer plus de temps dehors, comprendre la fragilité de la nature et son importance...). Natural person. Goals for 2050. Projet local : le premier projet local au royaume uni pour des lois locales sur l'environnement : test. Nous sommes la nature, sans elle nous n'existons pas. La loi doit reconnaître tous les êtres vivants, dont la nature. Son projet s'est construit suite à des conférences, plusieurs personnes à travers le monde l'ont contacté et un groupe s'est formé, l'idée de droits pour la nature s'est intensifiée et le programme s'est développé de façon croissante. Les insectes sont vulnérables, ils sont plus facilement atteints par la pollution et le changement de climat. Un écosystème s'adapte mais il existe un point où il ne conviendra plus à la vie qu'il possède « flipping point », notre capacité d'évolution n'est pas assez rapide face aux importants changements que subit l'écosystème planétaire. Face aux pesticides il serait plus judicieux d'investir dans la permaculture ou la biodynamie par exemple. Une autre solution serait de cesser l'agriculture intensive et commencer la culture locale (circuit court). Chaque conversation influence et invite les personnes à réfléchir ce qui crée un effet « boule de neige » ou « papillon », cela permet d'informer toujours plus de personnes.

We are the future !